

Légalisation de signature

La légalisation d'une signature sert à authentifier une signature apposée sur un document. La procédure sert à vérifier que la personne qui a signé, est bien celle concernée par le document.

Les modalités

- Vous devez vous rendre à la [mairie \(hôtel de ville ou mairie annexe\)](#). Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous pour cette démarche.
- Vous devez présenter **le document à légaliser et une pièce d'identité** sur laquelle figure votre signature ainsi qu'un **justificatif de domicile récent** à votre nom
- L'authentification de votre signature se fait obligatoirement **en votre présence**. Vous devrez signer au guichet devant l'agent.
- La démarche est gratuite et la légalisation est effectuée immédiatement.

Vous pouvez également faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La légalisation sera alors payante.

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Votre avis nous aide à améliorer nos contenus.

Oui, très utile ! Non, pas vraiment

Merci pour votre retour.

Retirer mon vote

Pouvez-vous nous dire ce qui pourrait être amélioré ? (facultatif) Envoyer mon commentaire